

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N° 81-384 du 9 Novembre 1981

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de la Jeunesse et des
Sports de l'intérim du Camarade
Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des
Enseignements Moyens Général, Tech-
nique et Professionnel pour compter
du 10 Novembre 1981.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 10 Novembre 1981, le Camarade Soulé
DANKORO, Ministre de la Jeunesse et des Sports assurera l'in-
térim du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et
Professionnel, pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Novembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERIKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRB 4 ANR 4 SGG 4 MJS-MEMGTP 6
Autres Ministères 20 SPD 2 BN-DNA 4 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI- Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-